

## Compte-rendu #70 - Séance du 22 juin 2026

### Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires

1. Question du député Hajib El Hajjaji (Ecolo) :

[« Droits des femmes vus par le MR : un danger pour le monde académique ? »](#)

Lors d'une **conférence consacrée à la liberté académique**, organisée par le Centre Jean Gol à l'université Saint-Louis-Bruxelles (UCLouvain), **la ministre Valérie Glatigny (MR) a dénoncé « une forme de bien pensance dans les courants *mainstream* », expliquant que « les thématiques liées aux droits des femmes ont le vent en poupe » et engendrent davantage de chances d'obtenir des financements de recherche**. Ces propos interpellent alors que le contexte actuel désavantage encore les femmes, que la recherche académique liée aux droits des femmes a permis des avancées importantes et que celle-ci est financée par des comités de sélection compétents.

**La ministre-présidente, cheffe de file du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, accepte-t-elle ces attaques contre la recherche dans le domaine des droits des femmes ? Considère-t-elle également qu'il y aurait trop de recherches financées sur les droits des femmes et des minorités de genre ? La liberté académique est-elle effectivement entravée dans ce sens ?**

*Réponse de Mme Elisabeth Degrise, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones :*

« Si besoin était de le préciser, **la Fédération Wallonie-Bruxelles n'intervient pas sur les sujets de recherche qu'elle finance. Les thématiques de recherche sont évaluées par des pairs et financées sur la base de critères d'excellence scientifique**. Cela doit évidemment rester la norme. Pour d'autres informations sur le financement de la recherche, je vous invite à vous adresser au ministre de la Recherche scientifique, M. Boris Dilliès.

En revanche, dans le périmètre de mon rôle de ministre de l'Enseignement supérieur, je peux ajouter que les établissements d'enseignement supérieur disposent de plans d'action "Genre", dont les objectifs généraux sont de promouvoir l'égalité des genres au sein des établissements, de sensibiliser les étudiants, les étudiantes et les membres du personnel à la dimension du genre et de lutter contre les préjugés liés au genre et les discriminations. Nous continuerons bien entendu à défendre ces principes. J'ai déjà plusieurs fois pointé, dans cette commission, à quel point les thématiques spécifiques liées aux femmes auxquelles vous faites référence étaient essentielles en matière d'enseignement. Tout en tenant compte de la liberté académique, nous insistons



effectivement pour que ces thématiques soient prises en compte dans un monde en perpétuelle évolution.

Pour information, d'autres instances existent également au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de poursuivre la réflexion et les actions liées au genre, notamment la Commission "Genre" en enseignement supérieur (CoGES) et la Conférence des personnes contact "Genre" (CPCG). Par ailleurs, chaque établissement dispose d'une personne de contact "Genre" (PCG) ou d'un référent "Genre" qui a pour mission de conseiller les autorités académiques, d'informer et de sensibiliser la communauté universitaire sur l'égalité des genres et d'assurer le suivi des actions prévues dans les plans d'action. »

*Réponse du député :*

« Madame la Ministre-Présidente, les propos de la ministre Glatigny sont dangereux. [...] J'ose espérer que toutes celles et tous ceux qui veulent soutenir la recherche et son indépendance – basée sur des critères d'excellence – veilleront à ne laisser planer aucun doute ni aucune suspicion quant aux mécanismes d'attribution des financements, quels que soient les projets concernés. »

⇒ Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020e0025>



[www.observatoire.fnr.be](http://www.observatoire.fnr.be)



<https://www.linkedin.com/company/observatoire-frs-fnr/>